

**Séance du 4 FEVRIER 2015**

Date de la convocation : 30/01/2015

L'an deux Mil Quinze et le 4 Février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel LESECQ, Maire.

Membres du Conseil Municipal : 11  
Présents : 9  
Représentés :1

Votants : 10  
Exprimés : 10  
Pour : 8 Abstention : 1 Contre : 1

Présents: Michel LESECQ, Yoan PASCAREL, Bernard PIERREFITE, Dominique ANDRE, Sophie IRWAN, Aleida MOLENKAMP, Madeleine PEYRAT, Olivier DESMAISON, Thierry CAUX.

Absents excusés: Benoît DESCOMPS, a donné pouvoir à Thierry CAUX.

Jean-Pierre LUCON

A été nommée secrétaire: Sophie IRWAN

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SANITAIRES PUBLICS : MISE EN ACCESSIBILITE et REFECTION**

La commune de Saint-Robert est dotée de deux sanitaires publics, ceux proches de l'Agence Postale et ceux proches de l'église. Ceux-ci sont vieillissants, non chauffés ; une marche de 20 centimètres est présente à l'entrée ; les portes ont une largeur de passage de 73 centimètres. Les sanitaires sont fortement sollicités en période estivale, concerts de musique, marchés festifs, Journée des arts...

Face au mécontentement général et aux besoins engendrés par une activité associative de plus en plus importante sur la commune, l'ensemble du Conseil Municipal a demandé des devis pour la rénovation et une mise aux normes des sanitaires.

Le Conseil a décidé d'étudier deux solutions afin de déterminer la moins coûteuse et la plus judicieuse :

- 1) Rénover et mettre en accessibilité les sanitaires proches de l'église,
- 2) Rénover et mettre en accessibilité les sanitaires proches de l'Agence Postale.

Après délibération, la solution n° 2 est retenue pour un coût total de 12 812.70 € HT, soit 15 375.24€ TTC

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** les différents devis pour la réfection des sanitaires publics et leur mise en accessibilité, d'un montant de **12 812.70 € HT, soit 15 375.24 € TTC.**
- **SOLLICITE** Monsieur le Président du Conseil Général pour l'attribution d'une subvention au titre "Aménagements communaux – Travaux d'Accessibilité» au taux de 20 % du montant HT, dans la limite du plafond de dépenses subventionnables, étant entendu que cette subvention sera complémentaire à l'aide de la DETR sollicitée,
- **S'ENGAGE** à financer les travaux de la manière suivante :
  - Subvention Départementale : 2 562.54 €
  - Subvention DETR : 5 125.08 €,
  - Fonds propres : 7 687.62 €
- **DECIDE** d'inscrire le montant de cette opération au Budget Primitif 2015, section Investissement, article 2315,
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu les arrêtés de subventions,
- **AUTORISE** Mr le Maire à prendre toutes les décisions et à effectuer toutes les signatures nécessaires à la bonne marche du projet.

⇒ Une **demande de subvention DETR** sera faite (délibération idem celle pour le Conseil Général)  
« **SOLLICITE** Monsieur le Préfet de la Corrèze pour l'attribution d'une aide DETR au titre  
« Travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics et des espaces publics » taux pivot de  
40 % du montant HT, dans la limite du plafond de dépenses subventionnables »

## **VITRAUX EGLISE**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de pose de deux vitraux à l'église de Saint-Robert. Le dossier a été déposé auprès de la DRAC. La commune doit mandater un architecte pour mener à bien ce projet. L'église étant un monument classé, il faut faire appel à un architecte du Patrimoine. Monsieur Joudinaud, architecte du patrimoine, a envoyé ses honoraires qui s'élèvent à 2500 € HT, soit 3000€ TTC. Il précise que l'association « Les Amis de Saint-Robert » s'engage à faire un don à la commune, d'un montant de 7 000 €, pour mener à bien ce projet. Mr le Maire demande aux membres présents de délibérer.

Après consultation du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de confier cette tâche à Mr Joudinaud, Architecte du Patrimoine, pour un montant de 2500 € HT, soit 3000 € TTC.
- ACCEPTE les plans présentés par ce dernier,
- ACCEPTE le devis de travaux d'un montant de 16 365.26 € HT, soit 19 638.31 € TTC,
- SOLLICITE la DRAC pour une subvention au taux de 50 %, soit 8 182.63 €,
- SOLLICITE Monsieur le Président du Conseil Général pour l'attribution d'une subvention au titre "Patrimoine architectural : Edifices classés et/ou inscrits à Titre des Monuments Historiques » au taux de 10 % du montant HT, dans la limite du plafond de dépenses subventionnables,
- SOLLICITE Monsieur le Président du Conseil Régional pour l'attribution d'une subvention au taux de 10 % du montant HT,
- ACCEPTE le don de 7 000 €,
- S'ENGAGE à financer les travaux de la manière suivante :
  - Subvention DRAC : 8 182.63 €.
  - Subvention Départementale : 1 636.53 €
  - Subvention Régionale : 1 636.53 €
  - Don : 7 000 €
  - Fonds propres : 1 182.62 €
- DECIDE d'inscrire le montant de cette opération au Budget Primitif 2015, section Investissement, article 2315,
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu les arrêtés de subventions,
- AUTORISE Mr le Maire à prendre toutes les décisions et à effectuer toutes les signatures nécessaires à la bonne marche du projet.

## **POINT SUR LES ROUTES COMMUNALES**

- A faire entretien courant,
- Creuser les fossés,
- Mettre de l'enrobé pour boucher les trous.

## **BULLETIN MUNICIPAL**

Remerciements à Sophie, Madeleine et à tous les conseillers municipaux pour l'élaboration du bulletin municipal.

## **MANIFESTATIONS 2015**

Mr Bernard Pierrefite fait le point sur toutes les manifestations de l'année.

## **RAMBARDE : TERRASSE DES DEUX LOGEMENTS DE L' ANCIENNE MAIRIE**

La rambarde en bois de la terrasse des deux logements situés à l'ancienne mairie est très abîmée et elle n'assure plus une protection fiable; la réparation va intervenir sous peu.

Un courrier sera adressé aux deux locataires pour les prévenir de ce désagrément et leur demandant la plus grande vigilance.

## **PAB (PLAN d' AMENAGEMENT de BOURG)**

Mr Yoan Pascarel informe les membres présents qu'une aide supplémentaire pour la voirie et les aménagements de bourgs va être donnée par le Conseil Général dans le cadre d'un plan de soutien au BTP et à l'emploi pour l'année 2015. Il expose un projet pour l'aménagement de la place de l'église.

## **MUTUALISATION DES SERVICES**

Dans le cadre de la mutualisation des services, il est proposé d'installer l'Agence Postale dans les locaux de l'Office du Tourisme. L'accès est de plain-pied et l'aménagement serait fait à peu de frais car la Poste prend en charge l'agencement de ce nouveau bureau.

## **REPLACEMENT DE PERSONNEL**

Un cantonnier a été embauché depuis le 2 février 2015 jusqu'au 17 avril 2015, en remplacement du titulaire du poste, en congé maladie.